

Fribourg, le 22 août 2014

QUESTIONNAIRE

accompagnant la procédure de consultation sur **l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)**¹

¹ Le dossier complet de la consultation est téléchargeable sur internet : www.fr.ch/consultations

Instance qui prend part à la consultation : Parti socialiste fribourgeois

1. Etes-vous favorables à dispenser les communes qui fusionnent au 1^{er} janvier qui suit le renouvellement intégral de prendre part à ces élections générales et de prolonger ainsi, pour ces communes, la législature de huit mois ?

Oui

2. A supposer que cette dispense soit prévue dans la législation, êtes-vous d'accord a. que la condition à respecter soit en principe la promulgation de la fusion avant le 30 novembre qui précède le renouvellement intégral ?

Oui

b. qu'on prévoie, pour le passage 2016/2017, une dérogation à cette règle en posant comme condition que la convention de fusion soit votée aux urnes avant le 30 septembre 2015 ?

Oui

3. Avez-vous d'autres remarques, propositions ou commentaires sur ce projet ?

Non

Lieu et date : Fribourg, le 15 septembre 2014

Prière d'envoyer vos réponses d'ici au **19 septembre 2014** au plus tard à l'adresse suivante :

Service des communes SCom

Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 42, F +41 26 305 22 44, www.fr.ch/scom

Courriel: scom@fr.ch